

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

**RÈGLEMENT NO. 2022-137 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-051 AFIN DE MODIFIER
DIVERSES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'un avis de motion et un premier projet de règlement ont été donnés par la conseillère madame Julia-Ann Wilkins lors de la séance du 14 mars 2022;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 14 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence s'est tenue le 7 avril 2022 à 18 h 00 ;

ATTENDU QUE le second de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil du 11 avril 2022 ;

ATTENDU QU'une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours s'est tenue en remplacement de l'assemblée publique de consultation considérant les règles sanitaires liées à la COVID-19 et aux directives ministérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE LE RÈGLEMENT NO. 2022-137 soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

ARTICLE 1 AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'article 11 « Transmission d'une demande » du Règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-051 est modifié par le remplacement des mots « au fonctionnaire désigné » par les mots « à l'autorité compétente ».

ARTICLE 2 RENVOI AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES TARIFS APPLICABLES

L'article 13 « Étude d'une demande par le comité consultatif d'urbanisme » de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « que le tarif de 1000\$ » par les mots « que le tarif établi au Règlement sur les permis et certificats ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

André Ibghy
Maire

(Original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion : 14 mars 2022
Adoption du 1^{er} projet de règlement : 14 mars 2022
Affichage et publication de l'avis public : 15 mars 2022
Consultation publique visio-conférence : 7 avril 2022
Adoption du second projet de règlement : 11 avril 2022
Réception du certificat de conformité de la MRC : 22 avril 2022
Adoption du règlement : 9 mai 2022
Entrée en vigueur : 18 mai 2022
Avis d'entrée en vigueur : 18 mai 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Délivrée à Ivry-sur-le-Lac, ce 18 mai 2022



Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière